EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 février 2009 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt six février deux mille neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 février 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Dominique ADENOT, Odile VIGNAL, Havva ISIK, Nicole BARBIN, Claudine LAFAYE, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s :	**Carole COURTIAL, Chantal MERCIER-COURTY, Bruno SLAMA**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Thierry ORLIAGUET donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER et quitte la séance après la question n°2
Madame Pascaline BIDOUNG, qui avait donné pouvoir à Monsieur Christophe BERTUCAT, est présente à partir de la question n°5.
Monsieur René MAYOT, qui avait donné pouvoir à Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER est présent à partir de la question n°5.
Interruption de séance de 21 h 25 à 21 h 45.
A partir de la question n°7, M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 15

ACQUISITIONS D'IMMEUBLES PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER SMAF

* En vue de la restructuration du quartier Saint-Jean, la Commune a négocié :

L'immeuble situé 75 boulevard Saint-Jean cadastré BX n° 29 appartenant à Madame COLOMB pour une indemnité totale de 105 000 €.

* En vue de l'opération d'aménagement liée à la restructuration du bâti de l'îlot Fontgiève / Saint-Alyre élargi à l'îlot Galet, la Commune a négocié :

Un appartement situé 9 rue Haute Fontgiève, immeuble cadastré IV n° 27 appartenant aux consorts FLAGEOL pour une indemnité de 22 000 euros.

Par arrêté du 2 décembre 2008, la Ville a délégué son droit de préemption à l'EPF/SMAF pour l'acquisition de l'immeuble situé 27 rue de Chateaudun, cadastré BZ n° 167 propriété de Monsieur et Madame KHAMALLAH au prix de 220 000 euros et 15 000 euros de frais d'agence.

S'agissant d'une vente indissociable, murs et fonds de commerce (bar et loueur de chambres) la préemption n'a pu légalement se faire que sur les murs étant entendu que l'acquisition du fonds de commerce se ferait en négociation amiable.

La restructuration de la pointe Chateaudun / Edouard Michelin a motivé l'acquisition de ce bien, en complétant la maîtrise foncière déjà bien engagée de cet îlot.

Compte tenu que ces projets se réaliseront à moyen terme, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser l'EPF/Smaf à acquérir les immeubles situés rue Haute Fontgiève et boulevard Saint-Jean et à négocier et à acquérir le fonds de commerce rue de Chateaudun, sur la base de l'évaluation domaniale.

Pour ces opérations, la Ville s'engage :

- à ne pas faire usage des biens sans y avoir été autorisée par convention avec l'EPF/SMAF ;
- à ne pas louer lesdits biens à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord de l'EPF/SMAF. En cas de location à titre onéreux pendant la durée de portage dans le patrimoine, les loyers seront perçus par l'EPF/SMAF et un réajustement sera établi lors de l'envoi des participations communales ;
- à n'entreprendre aucun travaux sans y avoir été autorisée par convention avec l'Etablissement ;
- à faire face aux conséquences financières entraînées par la remise des immeubles par l'EPF/SMAF à la Commune, et notamment :

 * au remboursement de l'investissement réalisé à partir de l'année suivant la signature de l'acte d'acquisition selon les modalités fixées par le conseil d'administration de l'Etablissement en huit annuités pour tout immeuble bâti ou non bâti destiné aux opérations commerciales et de manière générale, tout immeuble appelé à être revendu par la collectivité,
 * à la participation induite par les impôts fonciers supportés par l'EPF/SMAF.

La revente de ces immeubles interviendra avant la réalisation définitive de ces projets d'urbanisme.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 3 mars 2009

Pour le Maire et par délégation
Le Conseiller Municipal Délégué

Grégory BERNARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 février 2009 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt six février deux mille neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 février 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Dominique ADENOT, Odile VIGNAL, Havva ISIK, Nicole BARBIN, Claudine LAFAYE, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s :	**Carole COURTIAL, Chantal MERCIER-COURTY, Bruno SLAMA**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Thierry ORLIAGUET donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER et quitte la séance après la question n°2
Madame Pascaline BIDOUNG, qui avait donné pouvoir à Monsieur Christophe BERTUCAT, est présente à partir de la question n°5.
Monsieur René MAYOT, qui avait donné pouvoir à Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER est présent à partir de la question n°5.
Interruption de séance de 21 h 25 à 21 h 45.
A partir de la question n°7, M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 15

RACHAT DE PARCELLES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER SMAF

* L'Etablissement Public Foncier / SMAF a acquis pour le compte de la commune de Clermont-Ferrand la propriété cadastrée section AC n° 59 de 1 147 m² située chemin de Fontbeloux à Clermont-Ferrand dont la partie sud fait partie de la zone verte.

Il vous est proposé de racheter ce bien à l'EPF/SMAF en vue d'une rétrocession de la partie située en zone 1NAd au Plan d'Occupation des Sols.

Cette transaction sera réalisée par acte notarié au prix de 2 125,80 €. Sur ce montant la Commune a déjà versé à l'Etablissement Public Foncier /SMAF 332,37 € au titre des participations communales. Le solde restant dû est de 1 793,43 € auquel s'ajoutent des frais d'actualisation pour 54,85 € dont le calcul a été arrêté au 1er juin 2009 soit un total de 1 848,28 €.

* L'Etablissement Public Foncier / SMAF a acquis pour le compte de la commune de Clermont-Ferrand, les terrains cadastrés section MS n° 600, 602, 421 et 423 situés rue de Chalonnax à Clermont-Ferrand, pour l'aménagement d'un espace public.

Il vous est proposé de racheter ces biens à l'EPF/SMAF en vue de réaliser le projet prévu.

Cette transaction sera réalisée par acte notarié au prix de 156 610,39 €. Sur ce montant la Commune a déjà versé à l'EPF/SMAF 27 730,41 € au titre des participations communales. Au solde restant dû, 128 879,98 € s'ajoutent 1 801,36 € de frais d'actualisation dont le calcul a été arrêté au 1er juin 2009, soit un total de 130 681,34 €.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission :
- d'accepter le rachat de ces parcelles par acte notarié,
- d'accepter les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces procédures.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 3 mars 2009

Pour le Maire et par délégation
Le Conseiller Municipal Délégué

Grégory BERNARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 février 2009 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt six février deux mille neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 février 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Dominique ADENOT, Odile VIGNAL, Havva ISIK, Nicole BARBIN, Claudine LAFAYE, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s :	**Carole COURTIAL, Chantal MERCIER-COURTY, Bruno SLAMA**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Thierry ORLIAGUET donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER et quitte la séance après la question n°2
Madame Pascaline BIDOUNG, qui avait donné pouvoir à Monsieur Christophe BERTUCAT, est présente à partir de la question n°5.
Monsieur René MAYOT, qui avait donné pouvoir à Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER est présent à partir de la question n°5.
Interruption de séance de 21 h 25 à 21 h 45.
A partir de la question n°7, M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 15

REVENTE DE DIFFERENTS IMMEUBLES PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER SMAF A DES BAILLEURS SOCIAUX

Par arrêté du 23 mai 2008, la Commune a délégué à l'EPF/SMAF son droit de préemption sur 2 appartements situés dans l'immeuble cadastré HP n° 254, situé 11 rue de la Rochefoucault.

Logidôme envisage de les remettre aux normes en vue de leur location.

Par arrêté du 18 juin 2008, la Commune a délégué à l'EPF/SMAF son droit de préemption sur l'immeuble cadastré CE n° 807 situé 81 rue Anatole France pour la réalisation d'un programme locatif.

L'OPHIS projette de recréer dans les volumes existants 4 logements sociaux.

Par arrêté du 5 août 2008, la Commune a délégué à l'EPF/SMAF son droit de préemption sur l'immeuble cadastré KM n° 100 situé 11 rue Gilles Durand. L'OPHIS envisage de recréer dans le volume existant 6 logements sociaux.

Aussi, il vous est demandé, en accord avec votre commission, d'autoriser l'EPF/SMAF à revendre à :

LOGIDOME :

* Les 2 appartements au montant de l'acquisition de 51 500 € + 8000 € de commission d'agence augmentés des frais notariés supportés par l'EPF/SMAF ainsi que les frais d'actualisation.

l'OPHIS :

* L'immeuble 81 rue Anatole France au montant de l'acquisition de 180 000 € augmentés des frais notariés supportés par l'EPF/SMAF ainsi que les frais d'actualisation.
* L'immeuble 11 rue Gilles Durand au montant de l'acquisition de 310 000 € augmentés des frais notariés supportés par l'EPF SMAF ainsi que les frais d'actualisation.

Ces opérations de logements sociaux pourront bénéficier du fonds de minoration foncière de Clermont Communauté de 15 %.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 3 mars 2009

Pour le Maire et par délégation
Le Conseiller Municipal Délégué

Grégory BERNARD